

Le 21 novembre 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REFORME DU PAYSAGE DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVATION DES CHERCHEURS D'EMPLOI EST EN MARCHE

Pour rencontrer l'ambition du Gouvernement wallon de tendre vers l'objectif européen d'un taux d'emploi de 80%, le Ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, a déposé sa note d'orientation afin de réformer rapidement le paysage de l'emploi, de l'insertion socio-professionnelle et de l'activation des chercheurs d'emploi.

Constats

La Wallonie fait face à une situation paradoxale marquée par un taux élevé d'emplois vacants et un taux d'emploi bien en dessous de l'objectif européen de 80 % d'ici 2030.

Cette situation s'explique par une population inactive importante et une réserve de main-d'œuvre non mobilisée, comprenant une proportion élevée de chômeurs de longue durée (45 % des demandeurs d'emploi inoccupés sont sans emploi depuis plus de deux ans). Malgré un budget annuel de plus de 3 milliards d'euros consacré aux politiques d'emploi et de formation, le nombre de postes vacants avoisine les 40 000 postes alors que la réserve de main d'œuvre inoccupée dépasse les 244 000 chercheurs d'emploi.

Le chômage des jeunes est également préoccupant avec un taux de 23%. La situation des NEETs (ni en emploi, ni en études, ni en formation) avec un taux de 13% place la région derrière la Flandre, Bruxelles et la moyenne européenne. À cela s'ajoute un paysage d'insertion socio-professionnelle complexe, marqué par une multiplicité d'acteurs agissant de manière fragmentée et souvent redondante, compliquant l'orientation des chercheurs d'emploi.

Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Emploi, observe : « *Sur la base de ces constats, la question de l'efficacité du budget investi se pose...Malgré la mise en place de nombreuses initiatives et dispositifs, aucune solution concrète n'a encore permis de remédier aux nombreuses problématiques soulevées ci-avant. Il n'y a pas d'autre alternative que d'opérer un changement radical en réformant le paysage de l'emploi en Wallonie, ce à quoi s'attelle la note d'orientation présentée au Gouvernement* ».

Objectifs

L'approche vise, in fine, à une activation plus rapide et durable sur le marché du travail et une proactivité attendue de l'ensemble des parties prenantes, en ce compris du Forem.

Un des enjeux, conformément à la Déclaration de Politique Régionale, sera d'accroître la participation

des chercheurs d'emplois à la formation professionnelle afin d'augmenter leur niveau de qualification et favoriser une insertion rapide et durable sur le marché du travail, tout en mettant fin à l'enlisement de certains publics dans le chômage. Ils doivent être les acteurs, actifs et proactifs, de leur insertion sur le marché du travail par le biais d'un suivi individualisé.

Un autre enjeu sera une meilleure coordination et une meilleure efficacité des différents acteurs pour que chaque chercheur d'emploi ait à sa disposition les outils utiles à sa réinsertion rapide au sein du marché du travail.

FOREM

Le décret sur l'accompagnement orienté coaching et solutions, ainsi que ses arrêtés d'exécution, présentent une marge d'interprétation beaucoup trop large, rendant leur mise en œuvre opérationnelle floue et complexe. Par ailleurs, la multiplicité des outils informatiques, parfois obsolètes, et le manque d'interopérabilité entre eux empêchent une vision claire et rapide du parcours du chercheur d'emploi pour l'ensemble des parties prenantes (chercheur d'emploi, agent forem, opérateur tiers, entreprise, etc).

C'est pourquoi, au travers d'une révision du Contrat de Gestion, conclu dans les meilleurs délais, basé sur des objectifs chiffrés et des indicateurs de résultat, mais aussi d'une révision du décret et de l'arrêté du Gouvernement relatifs à l'accompagnement orienté coaching et solutions, le Gouvernement s'engage à réviser les procédures et les délais incombant au Forem afin de permettre à ses agents d'agir dans un cadre plus souple et efficace. Une simplification dans l'organisation qui devra rendre plus dynamique l'activation des chercheurs d'emploi et ce, dès les premiers jours de leur inscription.

Et, le Forem, quant à lui, devra se recentrer sur ses missions de base de façon à permettre une réallocation de ses ressources humaines pour renforcer ses effectifs de première ligne, à savoir l'ensemble des agents en contact direct avec le chercheur d'emploi. Il est impératif d'accélérer et d'intensifier l'accompagnement des chercheurs d'emploi tout en faisant correspondre les besoins du marché du travail avec les compétences de la main d'œuvre disponible et mobilisable.

Méthode de travail

La note d'orientation propose une méthode de travail basée sur 6 axes stratégiques déclinés en 13 chantiers :

1. **Accélérer et intensifier l'accompagnement des chercheurs d'emploi** : Mobiliser dès l'inscription et contacts réguliers pour une remise à l'emploi rapide.
2. **Activer les chercheurs d'emploi à chaque étape du parcours** : Responsabiliser les chercheurs d'emploi via un suivi intensif et un contrôle actif de leur disponibilité.
3. **Responsabiliser les acteurs** : Clarifier les rôles de chaque opérateur et instaurer une responsabilité tant du Forem au niveau de l'adressage que sur les résultats pour chaque acteur impliqué.

4. **Répondre aux besoins des entreprises** : Structurer et flexibiliser l'offre de formation pour combler les pénuries et impliquer les entreprises et les secteurs professionnels dans le processus.
5. **Doter le Forem d'outils numériques performants** : Déployer un réel dossier unique et des outils interactifs pour un suivi optimisé de chaque chercheur d'emploi.
6. **Assurer un suivi et un monitoring rigoureux** : Mettre en place un monitoring des actions ainsi que des indicateurs clefs de performance qui permettront un ajustement continu et dynamique des stratégies.

« La note d'orientation est ambitieuse, les chantiers nombreux mais la volonté est commune : activer plus rapidement et durablement les chercheurs d'emploi sur le marché du travail, répondre efficacement à la problématique des métiers en pénurie, améliorer les formations au regard des besoins des entreprises et redéfinir les rôles des différents opérateurs pour une meilleure coopération et prise en charge des chercheurs d'emploi. Ces mesures ne pourront être efficaces que si un changement de mentalité s'opère : les chercheurs d'emploi doivent être conscients qu'ils sont le premier moteur de leur propre réussite sur le marché du travail. » conclut le Ministre Jeholet.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président

nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79